

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Auvergne-Rhône-Alpes

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Département du Rhône (hors Métropole de Lyon)

SERVICE GESTIONNAIRE : Département du Rhône - Service Europe

CODE ET INTITULE : ARA-OI1154 Auvergne-Rhône-Alpes_Département du Rhône_P1OSI_Lutte contre l'exclusion sociale

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

1.1 Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Tous les acteurs privés, de l'offre territoriale d'insertion.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 66 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 01/07/2024

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 18/10/2024

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Diagnostic

La situation socio-économique du Département du Rhône s'avère plutôt favorable :

- Malgré un léger regain par rapport à fin 2022 (+0,2 point), le taux de chômage du 4e trimestre 2023 (4,5%) est le 2e plus faible de France et en net reflux par rapport à fin 2019 (-0,8 point) ;
- Les indicateurs de pauvreté monétaire et de niveau de vie sont inférieurs à la moyenne nationale, voire régionale (dans la 3e région la moins pauvre de France) ;
- Le nombre d'allocataires du RSA s'élève à 5.458 en décembre 2023, soit légèrement supérieur à celui d'avant la crise sanitaire (5.409 en février 2020), après un accroissement sur le dernier trimestre 2023.

Toutefois, le Rhône recouvre également des situations diverses de pauvreté (insertion professionnelle, difficultés liées au logement et à la mobilité, difficultés d'accès aux soins et aux services publics, situations familiales spécifiques) augmentant le risque d'exclusion sociale.

La pauvreté dans le Rhône est représentative des tendances régionales : une concentration dans les communes urbaines, voire dans des espaces très peu denses, et une exposition plus forte des jeunes, des familles monoparentales et personnes seules.

Pour illustrer, on peut relever la diversité des entretiens d'accompagnement social réalisés par les équipes du Département en 2023 :

- 4.137 pour de l'accès ou maintien au logement ;
- 12.162 pour de l'accès aux droits ;
- 1.931 pour de l'accompagnement aux soins ;
- 1.854 relevant d'une problématique de conflit conjugal ou intra-familial dont 503 liés à une problématique de violences conjugales ;
- 1.811 pour une problématique budgétaire et/ou financière.

En outre, le Département du Rhône avait la charge du suivi de 2.279 enfants au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) au 31 décembre 2023 contre 2.130 un an auparavant. Ces données intègrent les mineurs non accompagnés (MNA), dont le nombre connaît lui une hausse continue passant de 178 à 218 (+22,5%). En parallèle, le nombre de jeunes majeurs s'infléchit passant de 285 à 179 sur la même période.

Des disparités territoriales infradépartementales sont bien sûr également présentes :

- L'agglomération de Villefranche-sur-Saône est plus fragile sur les thèmes des situations familiales (monoparentalité, parents sans emploi, logement suroccupé) et de l'accès aux services publics notamment l'accueil des enfants de moins de 3 ans ;
- L'accès aux soins comme la capacité d'accueil des enfants de moins de 3 ans sont sources de fragilité de l'Ouest rhodanien ;
- Les difficultés liées au logement sont les plus marquées sur tout le pourtour de la Métropole de Lyon et plus particulièrement dans la vallée du Garon, l'Est lyonnais et le pays de l'Ozon.

Stratégie du Département

Chef de file et coordonnateur de l'action sociale sur son territoire, le Département anime et met en œuvre les politiques d'accompagnement des Rhodaniens, avec un souci de proximité et d'adaptation aux besoins du territoire. Aussi, si la visée professionnelle constitue une perspective privilégiée d'insertion, les situations de précarité présentent souvent une dimension sociale prépondérante pouvant présenter des enjeux multiples : accessibilité, isolement, logement, maltraitance...

Aussi, depuis 2021, le Département s'est engagé volontairement dans une politique spécifique contre les violences conjugales et intrafamiliales avec cette approche d'accompagnement social général (reconnaissance de la violence, mise à l'abri, accès aux droits...), de la sensibilisation des élus, de la formation des travailleurs sociaux, de la prévention...

Par ailleurs, en application du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), le Département s'attache à mettre en œuvre des mesures d'Accompagnement Social lié au logement (ASLL), notamment auprès de publics spécifiques, comme les jeunes majeurs pour répondre aux objectifs d'accès à l'autonomie de la nouvelle politique départementale adoptée le 21 décembre 2023.

Ces intentions sont bien sûr reprises et déclinées dans le schéma des Solidarités 2023-2028, adopté par l'Assemblée départementale le 13 octobre 2023.

De plus, le Département du Rhône est organisme intermédiaire, gestionnaire d'une subvention globale du FSE+ déléguée par l'État durant la programmation européenne 2021-2027. Le Département du Rhône a orienté sa demande de délégation exclusivement vers des crédits de la priorité 1 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus » du Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences 2021-2027.

Le présent appel à projets vise ainsi à soutenir avec les crédits du FSE+ issus de la subvention globale du Département du Rhône, des projets visant à favoriser l'inclusion sociale de personnes exposées au risque d'exclusion (situation de pauvreté, accès au logement, victimes de violences...) en cohérence avec les orientations des politiques départementales.

THÈME : Accès et maintien au logement, Violences intrafamiliales

